

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLOTURE DES APPELS À PROJETS FEADER

APPELS À PROJETS CLOTURÉS À CE JOUR

04/08/2022

À l'approche de la fin de la programmation du Programme de Développement Rural de Mayotte 2014-2020, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt informe le public de la clôture de certains appels à projets (AAP) relatifs à l'attribution d'une subvention au titre du FEADER.

Sont ainsi clôturés les AAP suivants :

Dans le développement agricole :

Mesure 2 "Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur exploitation"

- **2.1.1** : Accompagnement technico-économique des exploitations agricoles (ouvert le 22/09/2020)
- **2.1.2** : Réalisation et suivi des plans de développement des exploitations agricoles (ouvert le 15/02/2021)

Mesure 16 "Coopération"

- **16.1.1** : Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (ouvert le 30/12/2020)

Dans l'aménagement des territoires ruraux :

Mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

- **7.1.1** : Plan de gestion et de protection des espèces et des milieux forestiers et autres espaces naturels (ouvert le 28/06/2021)
- **7.5.1** : Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières et autres zones naturelles (ouvert le 28/06/2021)
- **7.6.1** : Préservation et restauration du patrimoine naturel (ouvert le 14/04/2021)

Pour mémoire :

- l'AAP 7.2.1 - Investissements dans la gestion des eaux pluviales et la sécurisation des voiries, ouvert le 06/05/2021, est clos depuis le 03/11/2021
- l'AAP 7.4.1 - Services de base et équipements de proximité pour la population rurale ouvert le 04/05/2021 est clos depuis le 03/11/2021 ; celui ouvert le 09/05/2022 reste ouvert

Pour toute information sur les AAP, se reporter au site internet de la DAAF :
<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/programmation-2014-2022-r176.html>

Contacts presse